

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION D'ENGHIEN LES BAINS

COMPTERENDU SOMMAIRE DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 4 DÉCEMBRE 2019

Le Bureau Syndical, convoqué le 26 novembre 2019, s'est assemblé dans les locaux du SIARE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Président du SIARE et Maire de Saint-Prix.

Nombre de membres du Bureau en exercice : 10

Nombre de membres du Bureau présents : 7

Fonction	Nom	Commune / EPCI
Président	Monsieur ENJALBERT	Saint-Prix Plaine Vallée
1 ^{er} Vice-Président		Enghien-les-Bains Plaine Vallée
2 ^{ème} Vice-Président	Monsieur GOUJON	Montignon Plaine Vallée
3 ^{ème} Vice-Présidente	Madame SENSE	Franconville Val Parisis
4 ^{ème} Vice-Présidente		Le Plessis Bouchard Val Parisis
5 ^{ème} Vice-Président	Monsieur ROSE	Montmagny Plaine Vallée
6 ^{ème} Vice-Président	Monsieur DELECROIX	Bessancourt Val Parisis
7 ^{ème} Vice-Président	Monsieur MARTIN	Saint-Leu-la-Forêt Val Parisis
8 ^{ème} Vice-Président		Soisy-sous-Montmorency Plaine Vallée
9 ^{ème} Vice-Président	Monsieur SANTI	Taverny Val Parisis

Absents excusés :

Monsieur SUEUR, 1^{er} Vice-Président
Madame JÉZÉQUEL, 4^{ème} Vice-Présidente
Monsieur STREHAIANO, 8^{ème} Vice-Président

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h00 et fait l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, les membres présents, formant la majorité en exercice, peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2019

Après examen, et aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du 20 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

II. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Bureau Syndical, après en avoir été informé et à l'unanimité :

PREND ACTE des décisions prises par le Président depuis le 20 novembre 2019.

III. OPÉRATION N°2019 GEOL : ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR LA RÉALISATION DE PRESTATIONS DE GÉOTECHNIQUE ET D'HYDROGÉOLOGIE – LOT N° 2 « PRESTATIONS RELATIVES AUX SITES ET SOLS POLLUÉS » – SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ARTICLE 1

AUTORISE le Président à signer, avec l'entreprise TECHNOSOL, l'avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de prestations de géotechnique et d'hydrogéologie – Lot n° 2 « Prestations relatives aux sites et sols pollués ».

ARTICLE 2

DIT QUE l'impact financier dépendra des quantités mises en œuvre au titre de ces prix nouveaux.

IV. OPÉRATION N° 20-01 : ÉTUDES PRÉALABLES À LA RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES DE LA RUE MAIGNAN LARIVIÈRE À SAINT-PRIX – DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (AESN)

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ARTICLE 1^{ER}

AUTORISE le Président à solliciter, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), toute subvention, au taux le plus élevé, susceptible d'être attribuée, compte tenu de la nature et du montant des prestations à réaliser.

ARTICLE 2

AUTORISE le Président à signer tous actes, conventions et documents relatifs à cette demande de subvention.

ARTICLE 3

En cas d'empêchement ou d'indisponibilité du Président, les actes, conventions et documents susmentionnés pourront être signés par l'un des vice-présidents suivant l'ordre du tableau, ou par toute autre personne ayant reçu délégation de la part du Président.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Béthemont-la-Forêt et Chauvry : Financement des branchements aux réseaux ramifiés sous pression (Avis favorable)

VIII. INFORMATIONS

Le prochain Bureau Syndical se tiendra le 22 janvier 2020.

Vu pour être affiché le 12 décembre 2019

Conformément aux prescriptions des articles L. 5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales



Jean-Pierre ENJALBERT
PRÉSIDENT DU SIARE
MAIRE DE SAINT-PRIX